

## **RÉUNION DU DOUZE DECEMBRE 2013**

Le Douze Décembre deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 5 Décembre 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON.

Retard annoncé : Joseph MONIN,

Absents excusés : Brigitte MATHIAS, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de B. MATHIAS à J.P. BRET.

Mr Christian MOINE est désigné secrétaire de séance.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **CONVENTION ANIMATION JEUNESSE.**

Mr le Maire rappelle que les communes de Biliou, Charavines, et Le Pin se sont associées pour proposer une animation jeunes aux enfants de ces 3 communes depuis 2009.

Par délibération du 31 Mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les 8-17 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, afin de développer les actions de cette animation et de l'étendre aux cinq communes du tour du Lac.

Suite à des difficultés, cette création n'a pu se mettre en place au 1<sup>er</sup> Juillet.

Les cinq communes : Biliou, Charavines, Montferrat, Paladru, Le Pin, sont aujourd'hui adhérentes à cette démarche, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Mr le Maire propose au Conseil une convention entre les cinq communes définissant les modalités de cet accueil de loisirs. Un projet éducatif sera validé par Jeunesse et Sports, et la C.A.F. sera associée au contrat.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les communes de Biliou, Charavines, Montferrat, Paladru, Le Pin.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.

### **CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR.**

Mr le Maire rappelle qu'il est convenu que la Commune du Pin recrute Patrice Monard, animateur jeunesse intercommunal au 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Une convention de répartition de son salaire et des frais de l'animation jeunesse sera signée avec les autres communes participantes, hormis Paladru qui n'utilisera pas cette animation.

Patrice Monard est recruté comme animateur contractuel pour l'année 2014 dans les mêmes conditions dont il bénéficiait au Pays Voironnais. Un poste permanent d'animateur sera créé lorsque Patrice Monard sera titulaire du concours d'animateur nécessaire à cet emploi.

La délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

### **CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR CONTRACTUEL.**

Mr le Maire expose que l'animation jeunesse fonctionne actuellement avec un poste d'animateur recruté par le Pays Voironnais, et que les trois communes concernées : Biliou, Charavines et Le Pin remboursent le montant des charges salariales selon les effectifs participant à l'animation jeunesse de chaque commune.

Mr le Maire précise que suite à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les cinq communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, il a été décidé que la commune du Pin procéderait au recrutement de l'animateur.

Mr le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste contractuel d'animateur, qui aura les fonctions de directeur du nouveau centre de loisirs, pour l'année 2014, à temps complet aux conditions identiques à celles proposées par le Pays Voironnais jusqu'à présent, à savoir : rémunération à l'indice majoré 358 de la fonction publique.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'animateur contractuel à temps complet (35 h/semaine) pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014.
- Dit que ce personnel sera rémunéré selon l'indice majoré 358 de la fonction publique.

### **RYTHMES SCOLAIRES.**

Mr Tirman indique que la déclaration des horaires des activités, soit ¼ d'h. par jour, a été faite auprès de l'Inspection de l'Education.

Une nouvelle réunion avec les associations et les parents d'élèves est prévue le 16 Décembre pour connaître les candidatures des personnes intéressées pour participer aux activités. Celles-ci pourront s'inscrire dans les mairies du tour du Lac d'ici le 15 Janvier 2014.

Mr le Maire indique que Bruno Guillaud-Bataille, élu à Charavines, l'a contacté et semble avoir des idées pour une meilleure organisation. D. Tirman doit avoir un échange avec lui.

### **PERSONNEL PETITE ENFANCE.**

Mr le Maire et Mr Tirman exposent que les élus des communes du tour du Lac ont été conviés à une réunion à Charavines durant laquelle ont été évoqués les problèmes relationnels entre le personnel de la petite enfance et le personnel de la Mairie et les élus de Charavines.

Ces problèmes sont internes à Charavines, et les autres communes ne peuvent intervenir.

### **ARRIVEE JO MONIN.**

### **RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS.**

Mr le Maire rappelle que LE PIN figure parmi la liste des Communes qui effectueront le recensement de leur population début 2014 : collecte des questionnaires du 16 Janvier au 15 Février 2014. Il y a donc lieu de créer deux postes d'agents recenseurs du 1° Janvier au 15 Février 2014, et de fixer le montant de leur rémunération.

Mr le Maire précise que les communes percevront début 2014 une dotation de recensement, correspondant à 1.73 € par habitant et 1.13 € par logement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le recrutement de deux agents recenseurs pour le recensement de la population 2014.
- Charge Mr le Maire de procéder au recrutement et de prendre les arrêtés nécessaires.
- Fixe le montant de la rémunération pour la période du 1° Janvier au 15 Février 2014 à un montant forfaitaire calculé en fonction des documents collectés, soit 1.73 € par habitant (bulletin individuel) et 1.13 € par logement (feuille de logement) recensés. Viendront en déduction les cotisations sociales en vigueur.

### **MISE EN RESEAU MEDIATHEQUE.**

Mme Pérot expose le projet de mise en place d'une M.T.R. (Médiathèque Tête de Réseau) qui sera installée à Chirens, et qui regroupera les bibliothèques de plusieurs communes dont Le Pin. Les bibliothèques pourront ainsi échanger leurs documents, et varier l'offre aux usagers. Un personnel à mi-temps sera recruté et bénéficiera de l'apport d'un véhicule.

Une convention sera prochainement proposée à la commune, sans participation financière dans un premier temps. C'est le Département par le biais du Service de Lecture Public (SLPI) qui financera pendant 4 ans.

### **ESPACE JEUNES. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT.**

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un espace 'jeunes' à côté de l'école. Cet espace à vocation ludique et sportive serait ouvert au public, mais pourrait également être utilisé par les enfants de l'école durant les horaires scolaires. Mr le Maire présente au Conseil l'avant projet réalisé par le bureau Alp'Etudes, dont le montant s'élève à 123 145 € H.T.

Mr le Maire précise que les travaux pourraient être programmés en 2014 ou 2015 et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve le projet de création d'un espace 'jeunes', et le montant du devis correspondant soit 123 145 euros hors-taxes.

✘ Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

### **ESPACE JEUNES. DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE.**

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un espace 'jeunes' à côté de l'école. Cet espace à vocation ludique et sportive serait ouvert au public, mais pourrait également être utilisé par les enfants de l'école durant les horaires scolaires. Mr le Maire présente au Conseil l'avant projet réalisé par le bureau Alp'Etudes, dont le montant s'élève à 123 145 € H.T. Mr le Maire précise que les travaux pourraient être programmés en 2014 ou 2015 et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve le projet de création d'un espace 'jeunes', et le montant du devis correspondant soit 123 145 euros hors-taxes.

✘ Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux, au titre de la réserve parlementaire.

### **VOTE DE SUBVENTION.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 60 € à l'A.S.E.A.I. Tullins.

### **COMPTE-RENDU S.I.S.V.**

Mr Tirman et Mme Chalandré rendent compte de la dernière réunion du SISV : Syndicat scolaire du Voironnais.

Les cotisations vont augmenter suite à la mise en place des équipements sportifs du collège de Chirens. La cotisation du Pin ne devrait pas trop croître dans la mesure où les effectifs ont un peu diminué.

L'intégration à la CAPV a de nouveau été évoquée.

Une enquête sera effectuée auprès de la piscine de Coublevie pour savoir s'il existe des créneaux encore disponible pour les élèves. Dans le cas contraire, une diminution de notre participation correspondant aux entrées de la piscine des Abrets sera demandée.

### **REPARTITION ELEVES DU SECOND DEGRE.**

L'état annuel des élèves du second degré fait état de 121 enfants provenant du Pin dont 75 pour les collèges et 42 pour les lycées. 86 ont moins de 16 ans.

Le détail des effectifs est à disposition des élus en Mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### ≈ **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits suivants :

#### **BUDGET COMMUNE** : Dépenses de fonctionnement :

- Art. 6554. Participations + 30 000.00
- Art. 61522. Entretien de bâtiments - 20 000.00
- Art. 61523. Entretien de voirie - 10 000.00

#### ≈ **CEREMONIE POMPIERS**

Le Conseil Municipal offrira l'apéritif à l'occasion du repas de la Sainte Barbe des Pompiers qui se tiendra au Pin le samedi 11 Janvier.

### **PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des primes de fin d'année du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Considérant que le personnel communal bénéficie d'une prime de fin d'année depuis 1983,

- Fixe comme suit les gratifications 2013 :

🌿 Rémi MOTTUEL BAIN :	1 140 €	Malory SAMPAIX :	570 €
🌿 Françoise PIC :	912 €	Benjamin REY :	570 €
🌿 Pascale BUDILLON :	1 420 €	Laurence NION :	814 €
🌿 Stéfany GUILLAUD-MAGNIN :	1 026 €	Catherine GOTTARDO :	434 €
🌿 Linda NEEL :	570 €	Sandrine GARCIA :	87 €

-----  
La séance est levée à 21 h45  
-----